



5 CP

CE/15/5.CP/INF 6
Paris, 28 avril 2015
Original: anglais

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

Cinquième session ordinaire
Paris, Siège de l'UNESCO, Salle II
10-12 juin 2015

DOCUMENT D'INFORMATION

Résultats des enquêtes de satisfaction sur la préparation et l'organisation des sessions des organes directeurs

Le présent document offre une vue d'ensemble des résultats des enquêtes de satisfaction réalisées par le Secrétariat concernant la quatrième session ordinaire de la Conférence des Parties (juin 2013) et les septième et huitième sessions ordinaires du Comité intergouvernemental (décembre 2013 et 2014).

1. Pour évaluer la préparation et l'organisation des réunions statutaires des organes directeurs de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (ci-

Méthodologie

5. Le questionnaire standard, disponible en anglais et en français, contenait 12 questions relatives à la préparation et à l'organisation de la session. Les personnes interrogées devaient, pour chaque critère, qualifier les services du Secrétariat d'« excellents » (4 points), de « bons » (3 points), de « convenables » (2 points) ou d'« insuffisants » (1 point), et formuler des commentaires et des suggestions.

6. Les participants ont saisi leurs réponses dans un formulaire en ligne, sans avoir à s'identifier par nom ou par pays, ce qui favorise un retour objectif et sincère. Les résultats ont été combinés et les évaluations moyennes calculées pour chaque question et chaque session.

Aperçu des résultats

7. Le tableau qui figure à l'annexe I présente l'évaluation moyenne des 12 critères pour chacune des trois réunions statutaires ainsi que les notes moyennes totales obtenues pour chaque réunion statutaire et pour les trois réunions confondues.

8. L'annexe II contient l'ensemble des commentaires qualitatifs formulés par le biais du questionnaire en ligne sur la huitième session ordinaire du Comité. Les commentaires qualitatifs qui concernent la quatrième session ordinaire de la Conférence des Parties et la septième session ordinaire du Comité figurent respectivement dans les documents CE/13/7.IGC/INF.3 et CE/14/8.IGC/INF.7.

9.

14. L'analyse des commentaires qualitatifs formulés sur les différentes réunions statutaires par les personnes ayant répondu au questionnaire correspond aux notes quantitatives. En bref, des remarques essentiellement positives ont été faites sur le travail effectué par le Secrétariat pour préparer les sessions des organes directeurs, tout en reconnaissant les contraintes financières et de ressources humaines auxquelles il faisait face. Certains ont pointé des domaines à améliorer. Les recommandations et mesures mises en œuvre par le Secrétariat pour y remédier sont résumées ci-dessus :

- (a) **Le Secrétariat fournit les documents de travail et d'information bien avant la tenue de la session** afin de donner le temps nécessaire aux consultations nationales et à la préparation. Le Secrétariat fournit également, outre des clés USB, les documents de travail et d'information en version papier à toutes les Parties ainsi qu'aux membres du Comité.

Tous les documents de travail et d'information sont mis à la disposition des participants aux sessions des organes directeurs sur le site Web de la Convention. Le Secrétariat s'assure que les documents sont communiqués conformément aux délais statutaires établis dans le règlement intérieur (quatre semaines avant la tenue de la session) et, si possible, les diffuse encore plus tôt. Cela vaut pour un certain nombre de documents de travail préparés en vue de la cinquième session ordinaire de la Conférence des Parties. Toutes les décisions et résolutions sont publiées sur le site Web de la Convention dans les 48 heures qui suivent la clôture des sessions.

Pour aider les Parties à se préparer, le Secrétaire de la Convention participe à des réunions des groupes régionaux avant la tenue de sessions individuelles visant à informer les membres sur les principales questions en jeu et sur les décisions à examiner.

Bien que dans la pratique, certaines réunions se déroulent sans documents papier, un ensemble de documents de travail et d'information imprimés est fourni aux membres du Comité et aux Parties qui assistent à la cinquième session ordinaire de la Conférence des Parties. Ces documents sont également fournis sur clé USB à l'ensemble des participants, au cours de la session.

- (b) **Le Secrétariat doit redoubler d'efforts pour encourager une plus large participation à ses sessions afin d'enrichir les débats des organes directeurs.**

L'organisation de forums d'échanges est un moyen d'attirer et de faire participer de nouveaux experts à la session et d'enrichir ainsi les débats des organes directeurs. Le Secrétariat facilite l'organisation de réunions en marge des sessions pour permettre, par exemple, à des points de contact nationaux pour la Convention de se rencontrer. Il étudie en outre la possibilité de retransmettre l'intégralité des sessions des organes directeurs en diffu

ANNEXE I

**Notes moyennes obtenues par session et par critère concernant la préparation
et l'organisation des réunions statutaires de la Convention de 2005**

ANNEXE II

Aperçu des commentaires et suggestions relatifs à la huitième session ordinaire du Comité

Les commentaires qualitatifs appuient les données recueillies grâce à l'enquête. Dans l'ensemble, les personnes qui y ont répondu ont exprimé une satisfaction supérieure à la moyenne quant au Secrétariat et à la préparation par ce dernier de la huitième session ordinaire du Comité. Les commentaires écrits extraits du questionnaire relatif à cette session figurent dans la liste ci-dessous et sont classés par thème.

Les commentaires qualitatifs formulés sur la quatrième session ordinaire de la Conférence des Parties et la septième session ordinaire du Comité sont respectivement présentés dans les documents CE/13/7.IGC/INF.3 et CE/14/8.IGC/INF.7.



Suggestion : prévoir des clés USB contenant la version numérique des documents de travail.

Nous tenons à souligner la qualité des documents produits par le Secrétariat pour la 8^e session du Comité intergouvernemental, notamment :

- le résumé analytique des rapports quadriennaux ;
- les analyses transversales rédigées par des experts sur les technologies numériques, les services publics de radiodiffusion, l'implication de la société civile ;
- le rapport sur la mise en œuvre(s)-2/ l'impact articles 16 s

Lorsque cela s'avère possible, le Secrétariat devrait publier les documents de travail en format numérique et en format papier.

La Convention et le Secrétariat ont lieu, comme le veut la pratique, en amont des réunions des organes de la Convention. Ces réunions permettent aux Parties d'obtenir de précieuses informations et précieuses contributions sur les points à l'ordre du jour de ces réunions.

L'efficacité des réunions statutaires des organes de la Convention.

Publier les documents plus tôt.

Site Web et communication

Félicitations pour le nouveau site Web, informatif et facile à consulter.

À mon avis, il serait très utile de se concentrer sur les pages Web pour les mettre au niveau de celles d'autres conventions.

Des améliorations pourraient être apportées au nouveau site Internet de la Convention. Certaines informations qui apparaissaient sur l'ancien site n'y figurent plus. D'autres s'y retrouvent, mais

étariat